

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20241207

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.
4 décembre 2024	
Date d'affichage	
4 décembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 36	

### Étaient excusés :

M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin  
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. LEROY Michel  
M. LEDIEU Christophe  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. PARIS Hubert  
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine  
M. POTTIER Louis  
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

## **ORDURES MENAGERES TARIFS BACS ET SACS MARQUES**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 6 décembre 2024, approuvant la grille de tarifs des bacs pour 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 6 décembre 2024, approuvant la grille de tarifs des sacs marqués pour 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 6 décembre 2024, approuvant les tarifs professionnels en déchèteries pour 2025,

Vu la proposition de la Commission Environnement - Développement durable réunie le 18 novembre 2024,

Vu la proposition de la Commission Finances réunie le 3 décembre 2024,

Monsieur le Président rappelle que les grilles tarifaires délibérées par le SYVALORM sont des propositions pour les EPCI adhérents au syndicat.

Monsieur le Président informe que les commissions Environnement - Développement durable et Finances proposent de maintenir les tarifs de la redevance d'ordures ménagères, à savoir :

➤ **GRILLE TARIFAIRE DES BACS**

Volume du bac	Abonnement	TGAP (Prix par bac)	Forfait du service (dont 16 levées)	Total forfait	Part variable (tarif à la levée au-delà de 16)
60L et 80L	127,32 €	13,70 €	40,97 €	<b>181,99 €</b>	7,63 €
120L e t40L	127,32 €	23,97 €	61,93 €	<b>213,22 €</b>	8,72 €
240L	127,32 €	41,09 €	99,09 €	<b>267,50 €</b>	9,81 €
340L	127,32 €	58,22 €	135,30 €	<b>320,84 €</b>	13,08 €
660L	127,32 €	113,00 €	249,63 €	<b>489,95 €</b>	19,62 €
770L	127,32 €	131,84 €	287,75 €	<b>546,91 €</b>	22,35 €

➤ **GRILLE TARIFAIRE DES SACS MARQUES**

	Tarifs
Abonnement	127,32 €
Frais de gestion	4,09 €
TGAP <i>prix unitaire par rouleau</i>	6,42 €
Forfait <i>prix unitaire par rouleau</i>	19,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires exposées ci-dessus, applicables à partir de 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à signer valablement tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

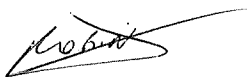
Saint Calais, le 12 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS